

Le 15 août 2018

Conseil des normes internationales de déontologie comptable

Formulaire rempli en ligne : <http://www.ifac.org/publications-resources/global-ethics-board-consults-professional-skepticism>

Aux membres du Conseil des normes internationales de déontologie comptable,

Objet : Document de consultation *Professional Skepticism – Meeting Public Expectations*

Nous vous remercions de l'occasion que vous nous offrez de commenter le document cité en objet. MNP SENCRL, srl (« MNP ») est l'un des plus importants cabinets comptables et de services-conseils aux entreprises au Canada. Notre clientèle comprend un nombre appréciable de sociétés ouvertes, ainsi que des petites et moyennes entreprises gérées par leur propriétaire, des coopératives d'épargne et de crédit, des coopératives, des Premières Nations (c.-à-d. les Autochtones du Canada), des organismes sans but lucratif, des municipalités et des entités gouvernementales. Nous estimons que nous sommes bien placés pour commenter cette question importante.

Nous avons passé en revue le document de consultation (le « document ») et avons indiqué nos commentaires ci-après.

Question 1 : Paragraph 5 – Do you agree with the premise that a key factor affecting public trust in the profession is whether information with which a professional accountant is associated can be relied upon for its intended use?

À notre avis, le public s'attend à pouvoir se fier à l'information à laquelle le comptable professionnel est associé. Malgré les efforts déployés dans le passé pour informer le public des limites inhérentes aux rôles du comptable professionnel, comme préparateur ou auditeur des informations financières, des divergences dans les attentes du public semblent persister, même que l'écart serait en train de se creuser de plus en plus.

Nous sommes d'avis que la publication d'indications supplémentaires sur la question de l'esprit critique aidera les comptables professionnels à accomplir leurs rôles respectifs. Toutefois, en pratique, l'application des indications risque de ne pas vraiment contribuer à réduire l'écart. La Fédération internationale des comptables (IFAC), le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA) et le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) doivent poursuivre leur travail pour comprendre le fond de ce problème déterminant au sein de la profession et explorer des options pour y remédier.

Question 2 : Paragraph 10 – Do you agree with the behaviour associated with public expectations of professional accountants? Are there aspects that should be included or excluded from the summary?

Nous sommes d'accord avec l'idée que se fait le public des comportements attendus des comptables professionnels (c.-à-d., exercer leurs activités professionnelles avec diligence et impartialité, tout en tirant parti de leur expertise professionnelle pour évaluer l'information à laquelle ils sont associés).

Ces comportements sont déjà implicitement exigés dans les principes fondamentaux qui sous-tendent le Code de déontologie des professionnels comptables international, le (« Code ») (c.-à-d. l'intégrité, l'objectivité, la compétence professionnelle et la diligence, la confidentialité et le comportement professionnel). Ces attentes du public n'entraînent donc pas de nouvelles exigences au sein de la profession.

Question 3 : Paragraphs 13 and 14 – Do you agree that the mindset and behavior described in paragraph 10 should be expected of all professional accountants? If no, why not?

Nous sommes d'avis que l'état d'esprit et le comportement définis au paragraphe 10 doivent être adoptés par tous les comptables professionnels. Nous croyons que l'adoption de ces comportements à tous les échelons et par tous les comptables professionnels contribuera à la production d'informations financières exemptes d'erreurs avant la tenue d'un audit. D'ailleurs, ces comportements devraient également être observables lorsque les comptables professionnels sont associés d'une quelconque manière à de l'information non financière.

Question 4 : Paragraph 16 – Do you believe the fundamental principles in the Code and related application material are sufficient to support the behaviours associated with the exercise of appropriate “professional skepticism”?

Comme nous l'avons souligné à la question 2, nous soutenons que les principes fondamentaux couvrent déjà de manière implicite les comportements à adopter dans l'exercice d'un esprit critique judicieux. Toutefois, nous sommes d'avis qu'il faudra de plus amples indications et exemples illustratifs pour pouvoir faire des liens entre les concepts des différents principes fondamentaux et le concept global d'esprit critique.

Question 5 : Paragraph 18 – Do you believe professional skepticism, as defined in International Standards on Auditing, would be the appropriate term to use?

À notre avis, le terme « esprit critique », tel qu'il est défini dans les Normes internationales d'audit (« ISA »), convient à l'usage. Le sens donné à « esprit critique » dans les normes ISA est cohérent avec les comportements attendus aux termes du paragraphe 10 : « Attitude qui implique de faire preuve de scepticisme, d'être attentif aux états de fait pouvant éventuellement dénoter des anomalies, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de n'accepter aucun élément probant sans s'interroger d'abord sur sa valeur ». Nos réponses aux questions 6 à 9 précisent les raisons pour lesquelles nous appuyons l'emploi systématique de ce terme.

Question 6 : Paragraph 19 – Do you believe that the Code should retain/use the term “professional skepticism” but develop a new definition? If so, do you support a new definition along the lines set out in paragraph 19? If you do not support a definition along the lines described, could you please provide an alternative definition.

Au cours des dernières années, des mesures ont été prises dans le but d'améliorer la compréhension et l'application de l'esprit critique par l'auditeur. Ces efforts ont d'ailleurs servi aux utilisateurs des états financiers, pourvu que ceux-ci soient bien informés et détiennent une solide maîtrise des normes ISA. Dans une version actualisée du Code, l'utilisation systématique du terme « esprit critique » favoriserait l'adoption des comportements décrits au paragraphe 10.

La définition donnée dans les normes ISA constitue une bonne amorce. Elle gagnerait à être enrichie et accompagnée d'un guide d'application qui témoignerait de son applicabilité à tous les éléments auxquels les comptables professionnels sont associés. Les explications additionnelles fournies au paragraphe 19 permettent, en d'autres mots, de transposer le même concept aux activités autres que de certification qu'exercent les comptables professionnels.

Non seulement il faut pouvoir faire la distinction entre les activités de certification et les activités autres que de certification, mais il est également nécessaire de pouvoir adapter l'application selon le degré de compétence, d'expérience et le type d'activités du comptable professionnel. C'est pourquoi les indications d'application greffées au Code devraient fournir des exemples sur la manière de respecter les exigences en fonction du niveau d'activité professionnelle.

Question 7 : Paragraph 20 – Would you support an alternative term to “professional skepticism”, such as “critical thinking”, “critical analysis”, or “diligent mindset”? If not, what other term(s), if any, would you suggest which focusses on the mindset and behaviours to be exercised by all professional accountants?

À notre avis, ce n'est pas en ne changeant que l'image du concept sous-jacent que l'on favorisera une meilleure application ou une meilleure compréhension du concept. Nous appuyons l'utilisation systématique du terme « esprit critique ».

Largement passé dans l'usage, il facilitera l'intelligibilité et l'application de toute nouvelle indication à venir. Ainsi, les modifications seront perçues comme l'enrichissement d'un concept déjà connu, et non comme l'introduction d'un « nouveau » concept.

Comme nous l'avons précisé dans notre réponse à la question 6, dans la mesure où le Code intègre suffisamment d'indications d'application, nous croyons que l'emploi du même terme que celui utilisé dans les normes ISA ne sèmerait pas la confusion dans l'application ni n'entraînerait de conséquences imprévues.

Question 8 : Paragraph 21 – Should the IESBA develop additional material, whether in the Code or otherwise, to highlight the importance of exercising the behaviour and relevant professional skills as described? If yes, please suggest the type of application material that in your view would be the most meaningful to enhance the understanding of these behavioral characteristics and professional skills.

Nous sommes d'avis que l'IESBA devrait élaborer des indications d'application supplémentaires pour faire ressortir l'importance de l'esprit critique, notamment en expliquant le comportement à adopter pour faire preuve d'esprit critique. Ainsi, on établirait le lien entre ce comportement et les principes fondamentaux déjà définis (c.-à-d. l'intégrité, l'objectivité, la compétence professionnelle et la diligence, la confidentialité et le comportement professionnel), tout en enseignant la façon dont les concepts se rejoignent. Nous croyons que des mises en situation seraient utiles, ainsi que des indications d'application sur la manière d'exercer son esprit critique dans divers scénarios.

Il serait bénéfique de concevoir du matériel de formation supplémentaire et d'inciter les organisations comptables à l'inclure au programme de formation continue obligatoire.

Question 9 : What implications do you see on IAASB's International Standards as a result of the options in paragraph 18-21?

L'esprit critique est un comportement qui ne peut pas être régi par un ensemble d'exigences précises ni par une liste de contrôle. En situation d'audit, nous serions en faveur de la publication de plus amples indications sur la manière de bien documenter ou justifier l'exercice de l'esprit critique. Par exemple, quels sont les cas où les demandes d'informations ou les procédures analytiques prouvent que l'auditeur a fait preuve d'esprit critique?

Comme nous l'avons noté dans notre réponse à la question 2, nous pensons que les concepts décrits dans le document sont déjà implicitement exigés par les principes fondamentaux du Code. En conclusion, l'ajout

d'indications d'application et de matériel didactique devrait simplement améliorer l'application pratique des exigences actuelles. Étant donné que les concepts décrits dans le document cadrent avec les exigences et les définitions comprises dans les normes ISA, nous n'entrevoions aucune conséquence imprévue qui nécessiterait de modifier de nouveau les normes ISA.

Nous pensons que les nouvelles indications du Code devraient permettre une application adaptée à la situation du comptable professionnel, aux services variés qu'il offre et à son degré d'expérience professionnelle. Par exemple, le comptable ne prendra pas les mêmes mesures pour répondre aux exigences en matière d'esprit critique s'il réalise une mission d'audit, d'examen et de compilation.

Question 10 : Paragraph 22 – Should the Code include application or other material to increase awareness of biases, pressure and other impediments to approaching professional activities with an impartial and diligent mindset and exercising appropriate professional skepticism in the circumstances? If yes, please suggest the type of materials that in your view would be the most meaningful to help professional accountants understand how bias, pressure and other impediments might influence their work.

À l'instar des commentaires que nous avons formulés à la question 8, nous croyons qu'il serait utile d'inclure des mises en situation. L'utilisateur gagnerait à consulter des exemples qui présentent des moyens de surmonter les obstacles rencontrés, comme dans les cas où certains partis pris de la direction ou pressions exercées sur celle-ci demanderaient à l'auditeur de faire preuve d'un esprit critique d'autant plus aiguisé envers l'information fournie par la direction. Sinon, pensons aussi aux situations où d'autres formes de pression ou partis pris influencent la capacité de l'auditeur à bien faire preuve d'esprit critique.

Commentaires additionnels :

Bon nombre de sociétés cotées au Canada seraient considérées comme petites ou moyennes si elles étaient comparées à d'importantes entités multinationales. Les recommandations visant à améliorer l'esprit critique du point de vue des investisseurs institutionnels ou d'autres grands utilisateurs pourraient être difficiles à appliquer aux petites entités, voire inutiles dans un plus petit environnement d'audit. Nous encourageons donc l'IESBA à fournir des indications d'application adaptables, et non des exigences prescriptives.

C'est avec grand intérêt que nous prendrons connaissance des délibérations de l'IESBA et des réponses aux commentaires. Nous serons également heureux de répondre à tout autre appel à commentaires formulé par l'IESBA dans le cadre de la publication de prochains documents de consultation.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

MNP SENCRL, srl

Jody MacKenzie

Jody MacKenzie CPA, CA
Directrice, Normes professionnelles en certification